

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2016

---oOo---

L'an deux mille seize, le 1^{er} juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 23 juin 2016, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DEPRESLE, DESCHAMPS, FEUDÉ, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, FICHO, MEYER ROBINAULT, ROCHARD et SARLAT.

Mandant : Monsieur Dominique THEBAULT	Mandataire : Madame Antoinette DEPRESLE
Mandant : Madame Marie-Thérèse ROISAIN	Mandataire : Monsieur Jean-Christophe BÉNIS
Mandant : Monsieur Florence DENIAU	Mandataire : Madame Florence DESCHAMPS
Mandant : Madame Annick GICQUEL	Mandataire : Monsieur Stéphane ROCHARD

Secrétaire de séance : Madame DESCHAMPS

Délibérations

OBJET N° 1-7-2016 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2016, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

OBJET N° 2-7-2016 : Présentation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 de la ZAC

Mme Emmanuelle LEVACHER, chargée d'opération à la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine (SADIV) présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 qui précise l'avancement physique, administratif et juridique de l'opération de la ZAC de Hédé au 31 décembre 2015. Il dresse également le nouveau bilan prévisionnel actualisé sur la base des dépenses et recettes constatées depuis l'engagement de l'opération, des dépenses et recettes constatées sur l'exercice 2015 ainsi que des dépenses et recettes prévisionnelles restant à engager sur les exercices 2016 et suivants. Celui-ci est de 8 025 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. THEBAULT ne prend pas part au vote approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) au 31 décembre 2015 présenté par la SADIV et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET N° 3-7-2016 : Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Le CCAS a conduit l'an passé une étude ABS en ciblant les attentes et besoins des nouveaux habitants de Hédé-Bazouges en matière de déplacement, transports et services. L'ABS est un outil d'appui pour développer les futurs projets. Les résultats de l'étude ont été présentés en séance par Mme DESCHAMPS, Vice-Présidente du CCAS, Mmes COTTEREAU et AUTISSIER, membres. Cette étude fera l'objet d'une publication ultérieure.

OBJET N° 4-7-2016 : Adhésion à l'ARIC

La commune était adhérente à l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) depuis de nombreuses années. En 2015, la cotisation était prise en charge par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR). Le règlement de cette adhésion n'a pas été renouvelé par la CCBR pour l'année 2016.

L'adhésion permet l'envoi à l'adresse de tous les élus de La Lettre de l'ARIC, retraçant des expériences communales et intercommunales, avec des dossiers thématiques de réflexion ; d'avoir accès à une newsletter de veille documentaire sur l'actualité des collectivités territoriales ; l'accès à la formation à tarif préférentiel (moins 30%) et l'organisation de formations ainsi que l'accès au réseau des adhérents. Sur proposition de l'ARIC, une adhésion à partir de juillet 2016 serait facturée 399 € pour l'année en cours. Mme AUTISSIER, par ailleurs directrice de l'ARIC quitte la séance et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'ARIC et tout acte utile à cette affaire pour l'année 2016.

OBJET N° 5-7-2016 : Convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Brieuc des Iffs pour l'année scolaire 2015-2016

Mme FEUDE présente le projet de convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Brieuc des Iffs pour l'année scolaire 2015-2016. Par délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016, la commune de St Brieuc des Iffs a décidé de prendre en charge la différence entre le prix facturé aux familles de Hédé-Bazouges, soit 3.57 €, et le prix de revient d'un repas fixé par délibération du 3 juin 2016 par le Conseil Municipal de Hédé-Bazouges à 6.18 €. Soit un reste à charge de 2.61 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention 2015-2016 avec St Brieuc des Iffs.

OBJET N° 6-7-2016 : Convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Brieuc des Iffs pour l'année scolaire 2016-2017

Mme FEUDE présente le projet de convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Brieuc des Iffs pour l'année 2016-2017. Par délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016, la commune de St Brieuc des Iffs a décidé, pour l'année scolaire 2016-2017 de ne plus prendre en charge la totalité de la différence entre le prix facturé aux familles de Hédé-Bazouges (3.60 €) et le prix de revient d'un repas fixé par délibération du 3 juin 2016 par le Conseil Municipal de Hédé-Bazouges (6.18 €). Pour l'année 2016-2017, St Brieuc des Iffs a décidé de réduire à 2 tiers la participation de la commune, soit 1.72 € par repas, le reste demeurant à la charge des familles de St Brieuc des Iffs soit 4.46 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention 2016-2017 avec St Brieuc des Iffs.

OBJET N° 7-7-2016 : Fixation du prix de la cantine pour les enfants de St Brieuc des Iffs

Mme FEUDE, consécutivement à la précédente délibération, propose que soit rajouté au prix du repas facturé aux familles (3.60 €) le montant que la commune de St Brieuc des Iffs ne veut plus prendre en charge (0.86 €). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas à la cantine pour les enfants de Brieuc des Iffs à 4.46 €.

OBJET N° 8-7-2016 : Convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Gondran pour l'année scolaire 2016-2017

Mme FEUDE présente le projet de convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Gondran. Par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016, la commune de St Gondran a décidé de prendre en charge la différence entre le prix facturé aux familles de Hédé-Bazouges et le prix de revient d'un repas fixé par délibération du 3 juin 2016 par le Conseil Municipal de Hédé-Bazouges à 6.18 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec St Gondran.

OBJET N° 9-7-2016 : Choix de l'entreprise pour l'escalier du collectif, rue de la retenue à Bazouges

M. SARLAT présente les devis d'entreprises afin de choisir celle(s) retenue(s) pour fournir et poser un escalier métallique dans le collectif, rue de la Retenue à Bazouges. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les devis conjoints des entreprises Tech Métaux 35 pour 15 311.72 € HT et Macé construction pour 1 936.23 € HT pour un montant total de 17 247.95 € HT.

OBJET N° 10-7-2016 : Remboursement enlèvement véhicule

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à émettre un mandat de paiement de 177.80 € afin de payer la facture du garage Auto-Assistance de Pleugueneuc pour l'enlèvement et l'expertise d'une voiture ventouse stationnée place de l'église à Hédé depuis plusieurs mois et autorise M. le Maire à émettre un titre de recettes de 177.80 € à l'encontre du propriétaire du véhicule afin de recouvrer le montant des dépenses engagées.

OBJET N° 11-7-2016 : Choix du nom de l'ancienne mairie de Bazouges

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, avec **14 voix pour et 4 abstentions**, décide de renommer l'ancienne mairie de Bazouges « Maison des Associations » et d'attribuer à ses salles les noms de Pôle Enfance, Barzouges et Agora. Cette dernière se voit ainsi nommée en référence à son étymologie grecque désignant un lieu comme « assemblée des citoyens » ou « place publique » qui servait pour le marché et pour certains actes civils et politiques.

OBJET N° 12-7-2016 : Création d'un groupe de travail Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile. Le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs. La spécificité et la technicité de cette opération nécessitent de faire appel à un prestataire extérieur pour rédiger ce PCS. Cependant, il se doit d'être accompagné par les acteurs locaux réunis au sein d'un groupe de travail. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un groupe de travail « PCS » et en désigne comme membres M. BÉNIS, Maire ; M. SARLAT, adjoint et M. AUBERT, directeur général des services. Le Conseil Municipal retient comme prestataire l'association ECTI pour un montant de 1 700 € HT.

Décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :

- Déclaration d'intention d'aliéner « conjoints CORBE / non-précisé » : La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré A n°161 et 544- 6, rue de l'Etang- surface totale 430 m² (bâti).

Récapitulatif des MAPA inférieurs à 10 000 € signés par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil que la Commune a fait l'acquisition de Bandes HD afin de réaliser une nouvelle cible d'archerie pour un montant de 558.60 € TTC.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- La Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) mène un projet visant à préserver la chouette Effraie. La diminution de sa population est liée à plusieurs facteurs, notamment la diminution des sites de nidification. Deux nichoirs vont être mis en place dans les clochers de Hédé et de Bazouges pour un montant de 110 € HT.
- L'étude géotechnique des sols de la future gendarmerie est terminée. Ses conclusions sont disponibles en mairie. La dépense de cette étude est répartie entre la commune, maître d'ouvrage des locaux techniques et Néotoa, maître d'ouvrage des logements.
- Un recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. M. RICHARD, responsable financier de la commune, a été nommé coordonnateur. M. le Maire précise que cela donnera lieu à 3 ou 4 embauches en CDD.
- Les services départementaux, en charge des casernes de pompiers vont lancer les travaux d'étanchéité de la toiture de la caserne de Hédé. Par ailleurs, un local de désinfection va être installé. Des travaux de ravalement sont également à l'étude. La consultation des entreprises aura lieu pendant l'été. Le démarrage des travaux est prévu fin septembre ou début octobre pour un coût compris entre 53 et 65 000 €.
- Le 13 juin 2016, M. le Maire a rencontré M. le Maire de Tinténiac et les pompiers. Le projet de fusion entre les casernes de Hédé-Bazouges et Tinténiac va être relancé sous la conduite du Capitaine LEFEUVRE, pompier professionnel de Tinténiac. Une nouvelle feuille de route va être établie afin d'associer les personnels concernés dans cette réflexion. Un délai de 3 ans est donné pour avancer sur ce projet
- M. le Maire fait lecture du courrier de réponse de M. le Préfet aux membres de l'opposition dont la copie lui a été adressée. M. le Préfet évoque les conditions de transmission du dossier de l'enquête publique de la ZAC dénoncées par l'opposition ainsi que la demande de celle-ci de prolongation de la dite enquête. M. le Préfet, dans sa réponse, réfute catégoriquement les arguments avancés et souligne l'usage du bon droit dans cette procédure. M. le Maire, après lecture, réaffirme qu'à aucun moment il ne peut lui être reproché la moindre intention de rétention d'information.
- Les 15-16-17 juillet, le radeau utopique sera à Hédé-Bazouges à la Magdeleine. Il s'agit d'un projet artistique menant un radeau sur le canal de Rennes à Dinan.
- Le 17 juillet, un rassemblement de tractions aura lieu sur le site de la Magdeleine
- Le 23 juillet, la fête communale aura lieu à la Magdeleine avec un feu d'artifice tiré vers 23h et sera suivi d'un bal.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 2 septembre à 20h30.